

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Commune de
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023**Nombre**

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 8
De votants : 8

	Prst	Abs	Pouvoir		Prst	Abst	Pouvoir
J. BELLENGIER	x			M. KWASEBART	x		
JF. ALLEGRO		x		O. LALY	x		
F. BOUY	x			O. PAYEN	x		
G. DUBOIS	x			R. PIGACHE	x		
C. BUQUET		x		S. SZYMANEK	x		
P. DUBRULLE		x					

2023/18

OBJET :
**Vote des subventions aux
associations**

Secrétaire :
Mme Gaëlle DUBOIS

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie le
14 avril 2023
et que la convocation du Conseil
avait été faite le
4 avril 2023

Le Maire,
Julien BELLENGIER

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

En préambule, le Maire demande aux conseillers municipaux faisant partie du conseil d'administration d'une association de ne pas prendre part au débat et au vote relatif à la dite association.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2023.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des associations Bernevilloises a reçu un courrier leur demandant de déposer un dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire précise que l'Association des Parents d'Eleves n'a pas déposé de demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle les subventions versées les années précédentes et présente les demandes des associations. Monsieur le Maire rapelle que la Commune a conventionné avec la SACEM pour certaines activités associatives (ducasse, fête de l'école entre autre).

A la suite de leurs demandes et au regard de l'intérêt que représentent leurs actions pour la population Bernevilloise, il est proposé d'attribuer des subventions selon la répartition suivante :

- Comité des Fêtes de Berneville : 3000 €
- Association sportive de Berneville : 500€
- Club Féminin : 400€
- Club des aînés amitiés et détente : 400€ sous réserve d'une relance du club après une réunion avec le bureau
- Club de pétanque : 800€ afin d'assurer la 2eme année de fonctionnement
- Arras Sénégal : 300€
- Société de chasse de Berneville : 400€ pour la mise en œuvre de haies et l'agrainage des animaux

Il est proposé d'attribuer à la Coopérative scolaire :500 €

Après en avoir délibéré, le Maire soumet au vote :

1. l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées ci-dessus,
2. dit que les crédits seront inscrits au budget et que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

A l'unanimité, sans participation au vote de Romuald PIGACHE et Olivier LALY pour la société de chasse, le conseil municipal approuve la proposition.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire